

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

---

**FAIRE PLUS** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le développement des compétences transversales.

Son siège social est fixé au 2, avenue Elsa Triolet – Bâtiment A – 13008 Marseille

**FAIRE PLUS** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, dans les Bouches du Rhône et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- › **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **FAIRE PLUS**.
- › **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- › **formations interentreprises** : les formations qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- › **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **FAIRE PLUS** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- › **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- › **OPCO** : les Opérateurs de Compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet

---

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **FAIRE PLUS** pour le compte d'un **Client**.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

## Conditions financières, règlements et modalités de paiement

---

Tous les prix sont indiqués en euros nets de taxes. Notre Organisme de Formation n'est pas assujéti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **FAIRE PLUS**.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

**FAIRE PLUS** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **FAIRE PLUS**.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **FAIRE PLUS**.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **FAIRE PLUS** au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **FAIRE PLUS** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **FAIRE PLUS** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Annulation, absence ou interruption d'une formation

---

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **FAIRE PLUS**.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **FAIRE PLUS** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

# Conditions Générales de Vente

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **FAIRE PLUS**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **FAIRE PLUS** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- › si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- › si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- › si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

## Horaires et accueil

---

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation avec précision des horaires d'ouverture du site.

## Effectif et ajournement – formations interentreprises

---

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **FAIRE PLUS** ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **FAIRE PLUS** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **FAIRE PLUS** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## Devis et attestation

---

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par **FAIRE PLUS** au **Client**.

- › Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **FAIRE PLUS** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.
- › La convention de formation liant l'**OPCO**, le **Client** et **FAIRE PLUS** est réalisée en 3 exemplaires
- › A l'issue de la formation, **FAIRE PLUS** remet une attestation de formation au **Stagiaire**.
- › Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **FAIRE PLUS** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.
- › Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

## Obligations et force majeure

---

Dans le cadre de ses prestations de formation, **FAIRE PLUS** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

**FAIRE PLUS** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **FAIRE PLUS**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **FAIRE PLUS**.

# Conditions Générales de Vente

## Propriété intellectuelle et copyright

---

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **FAIRE PLUS** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **FAIRE PLUS**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## Descriptif et programme des formations

---

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## Confidentialité et communication

---

**FAIRE PLUS**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **FAIRE PLUS** au **Client**.

**FAIRE PLUS** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **FAIRE PLUS** comme client de ses formations.

A cet effet, le **Client** autorise **FAIRE PLUS** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## Protection et accès aux informations à caractère personnel

---

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- > des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **FAIRE PLUS**.
- > conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **FAIRE PLUS** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **FAIRE PLUS** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## Droit applicable et juridiction compétente

---

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **FAIRE PLUS** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Marseille seront seuls compétents pour régler le litige.